



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
HEIDELBERG

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 14 (1986)

DOI: 10.11588/fr.1986.0.52937

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

scheinen – die Feder war. Seine Hg. in Frankreich und in beiden Teilen Deutschlands haben wohl eine seiner Gedichtzeilen allzu wörtlich genommen: »Il vaut donc mieux, tout bien compté, / Être trompé par le mensonge / Qu'éclairé par la vérité«⁴.

Eckart BIRNSTIEL, Berlin

Timothy TACKETT, *Religion, Revolution and Regional Culture in Eighteenth-Century France. The ecclesiastical oath of 1791*, Princeton (Princeton University Press) 1986, XXI–425 p.

Timothy Tackett connaît parfaitement, pour l'avoir longuement pratiquée et renouvelée, l'histoire du clergé français au XVIII^e siècle. Face au nouveau traitement que lui réserve l'Etat au moment crucial où celui-ci s'éloigne de la monarchie absolue, ce clergé se divise: c'est ce partage qui a fasciné T. Tackett; dans ce phénomène, susceptible d'une analyse à l'échelle nationale, il a vu une clé pour l'histoire politique et religieuse de la France.

La Constitution civile du clergé, votée par la Constituante le 12 Juillet 1790, comprenait trois réformes principales: le remodelage de la carte religieuse avec l'assimilation du diocèse au département; la fonctionnarisation des emplois liés au ministère ecclésiastique (évêques, curés, vicaires, professeurs); l'élection des évêques et des curés par les mêmes assemblées électorales qui désignaient législateurs et administrateurs. Le 27 Novembre 1790, la Constituante exige que tous les futurs fonctionnaires ecclésiastiques adhèrent à cette réforme en prêtant le serment suivant: »Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décidée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi«. La prestation de ce serment a eu lieu au cours de l'hiver et du printemps 1791: il a partagé le clergé en deux classes, celui des assermentés (ou constitutionnels ou jureurs) et celui des insermentés (ou réfractaires).

Le travail préalable consistait à établir les données les plus sûres. Les études abondent: elles restent dans un cadre géographique limité et proviennent en grande majorité d'auteurs catholiques soucieux de mettre en valeur les réfractaires, assimilés aux défenseurs de la vraie foi, victimes de la Révolution. Exception notable à cette historiographie, l'article dans lequel Philippe Sagnac a tenté en 1906 une évaluation nationale des serments: il aboutissait au taux global de 57,6 % d'assermentés. Cet article a renouvelé les études locales, désormais plus fiables dans leur résultat. T. Tackett a tout lu, tout assimilé, tout dominé et il publie généreusement les données auxquelles il est parvenu dans des tableaux précis, département par département. Il aboutit aux taux suivants d'assermentés: entre 55 et 57 % pour les curés, les desservants et les professeurs; 47,8 % pour les vicaires. Mais ces moyennes nationales dissimulent de grandes disparités régionales: la carte des assermentés par district oppose globalement deux Frances; celle où leur taux est supérieur à la médiane comprend une large bande qui traverse le pays en écharpe des Ardennes au Bordelais, la région qui englobe le Lyonnais, les Alpes et la Provence et le piémont oriental des Pyrénées; celle où leur taux est inférieur à la médiane comprend le Nord, la Normandie, la Bretagne et la basse vallée de la Loire, la Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté, le Massif Central avec deux prolongements, l'un vers l'Atlantique et l'autre vers la Méditerranée. Ces résultats une fois posés, les tentatives d'explications sont exposés selon deux directions: le serment considéré par rapport au seul clergé (chapitres 3 à 6), le serment considéré comme un test pour la population dans son ensemble (chapitres 7 à 11).

L'attitude des prêtres est d'abord soumise à un questionnaire subjectif à partir de leurs déclarations et témoignages, puis confrontée à toutes les variantes sociologiques: origine sociale et géographique, étude et formation, âge, fonction exercée, option doctrinale. Au terme

⁴ Aus: *Encore une épître du Suisse au cabinet de Mademoiselle Ulrique*, zit. nach: *Œuvres posthumes de Frédéric II, roi de Prusse*. Berlin (Voss, Decker u. a.) 1788, VIII, S. 67.

de cette analyse T. Tackett avance comme la plus pertinente l'hypothèse de la microsociété cléricale: là où les prêtres avaient entre eux des relations quotidiennes et pouvaient former de petites sociétés, comme dans les villes ou les paroisses dotées d'un ou de plusieurs vicaires, le taux d'inscréments est élevé; au contraire, le prêtre isolé est volontiers jureur.

Pouvait-on toujours, dans la prestation du serment, n'obéir qu'à sa conscience, comme l'affirme la plupart des discours? Il fallait bien du courage pour passer outre à la pression concrète exercée par les paroissiens: les témoignages d'émeutes et de violences, déchaînées soit pour empêcher les prêtres de jurer, soit pour les y contraindre, justifient pleinement de ne pas limiter l'interprétation du serment au seul clergé. Dans le refus du serment les femmes ont joué un grand rôle, soutenant le clergé réfractaire; le voisinage de communautés protestantes, perçues depuis des générations comme assoiffées de vengeance, a aussi encouragé la résistance. L'hypothèse de Paul Bois selon laquelle le serment peut être considéré comme un référendum visant à sanctionner l'ensemble des mesures déjà prises par la Révolution est également retenue et, de fait, l'adhésion à la Constitution civile recouvre grossièrement une France du Centre, francophone, soumise depuis longtemps à la fiscalité directe de la monarchie, opposée à la France périphérique des pays d'Etats, ne parlant pas français.

A chaque critère retenu, à chaque hypothèse avancée, T. Tackett commence par étayer les arguments sur des sources qualitatives. Puis il cherche un facteur permettant d'extrapoler à l'échelle nationale telle situation locale où l'argumentation paraît particulièrement convaincante. Malheureusement les hypothèses, si excitantes à la lecture résistent mal à cette épreuve: ce qui paraissait aller de soi dans un site donné ne «colle» pas dans les autres sites aux caractéristiques pourtant analogues.

Faut-il pour autant renoncer à une interprétation globale du serment? T. Tackett pour sa part conclut à l'éclatement culturel de la France, tout en gardant une prédilection pour l'hypothèse de la microsociété cléricale. Mais il s'est interdit de projeter dans le futur sa carte des assermentés, envisagée comme le terme de l'histoire religieuse du XVIII^e siècle. Dans une brillante postface à l'édition française¹, Claude Langlois souligne la proximité entre la répartition du clergé réfractaire de 1791 et celle de la pratique religieuse (taux de pascalisans) établie au lendemain de la seconde guerre mondiale – à l'importante exception des régions alpines et pyrénéennes.

Point d'aboutissement, point de départ, cette précieuse carte du serment de 1791 restera comme un relais dans la longue histoire de l'espace religieux français. Dans sa démarche claire, rigoureuse, toujours insatisfaite, T. Tackett nous donne avec ce livre une belle leçon d'histoire.

Marie-Madeleine COMPÈRE, Paris

Horst GÜNTHER (Hg.), Die Französische Revolution. Berichte und Deutungen deutscher Schriftsteller und Historiker, Frankfurt (Deutscher Klassiker Verlag) 1985, 1567 S.

Mit der Französischen Revolution haben sich die deutschen Zeitgenossen insgesamt gesehen intensiver befaßt als deutsche Historiker und Schriftsteller des 19. und 20. Jh. Im Gegensatz zu bisherigen in etwa vergleichbaren Textsammlungen ist die hier vorliegende von Horst Günther die erste, welche Texte von Augenzeugen, von zeitgenössischen Kommentatoren und von Interpreten des 19. Jh. vereinigt. Der Herausgeber hat aus guten Gründen es vorgezogen, anstelle kurzer Textauszüge einer Vielzahl von Autoren größere Textpassagen repräsentativer Zeugen vorzulegen (vgl. seine Ausführungen dazu S. 1231–1243).

¹ Parue sous le titre: La Révolution, l'Église, la France. Le serment de 1791, préface de Michel VOVELLE, postface de Claude LANGLOIS, traduit de l'américain par Alain SPIESS, Paris (Editions du Cerf) 1986, IV-485 p.